VILLE DE PLEUVEN



DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, GOURVES Muriel, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie

POUVOIRS: ont donné pouvoir CARIOU Philippe à BERTHOLOM Cyril, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine

ABSENTE/ EXCUSEE: Madame CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Madame Karine CORNIC

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

PRESENTS A LA SEANCE : 17

DATE DE LA CONVOCATION : 02 AVRIL 2024

DATE D'AFFICHAGE : 02 AVRIL 2024

DCM N°2024-2-1
Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2024, Entendu le rapport de Monsieur Christian RIVIERE, Adjoint aux finances, Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

• **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire, David DEL NERO